



PLU

Plan Local d'Urbanisme

7.2.1 Notice sanitaire

Plan Local d'Urbanisme révisé, approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2025

A. La production et la distribution d'eau potable

Le réseau d'eau potable

La compétence eau potable (production, traitement et distribution) est détenue par la communauté d'agglomération Paris-Saclay. La compétence est déléguée à Suez Eau France sur le territoire de Villebon-sur-Yvette.

L'approvisionnement en eau potable repose sur un ensemble d'infrastructures. Bien qu'une majeure partie de l'eau soit prélevée dans la Seine, l'eau potable peut également venir des forages de la vallée de l'Yerres. Le traitement de l'eau passe par trois usines de production : Morsang-sur-Seine, Vigneux-sur-Seine et Viry-Châtillon. Le seul forage présent sur le territoire intercommunal est le forage d'Orsay. Ce dernier puise dans la nappe de l'Albien et représente 2% des consommations.

Le territoire communal comporte 1 réservoir, nommé « Va-t'en-Cul », d'une capacité de stockage de 150 m³ (voir schéma ci-contre).

La qualité de l'eau au robinet

S'agissant de la qualité des eaux issues de ces captages, les conclusions des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ont été réalisées en janvier et février 2023 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France sur les deux réseaux qui alimentent la commune. Les conclusions sont les suivantes :

Nom du réseau	Commune de prélèvement d'analyse	Conformité bactériologique	Conformité physico-chimique	Conclusions sanitaires 2023
PS TTP Saulx Savigny	Saclay	Oui	Oui	Conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Résidence bruyères (Villebon)	Orsay	Oui	Oui	Conforme aux limites de qualité à l'exception de la référence de qualité « Température »

Qualité de l'eau potable des réseaux sur la commune de Villebon-sur-Yvette (ARS Île-de-France)

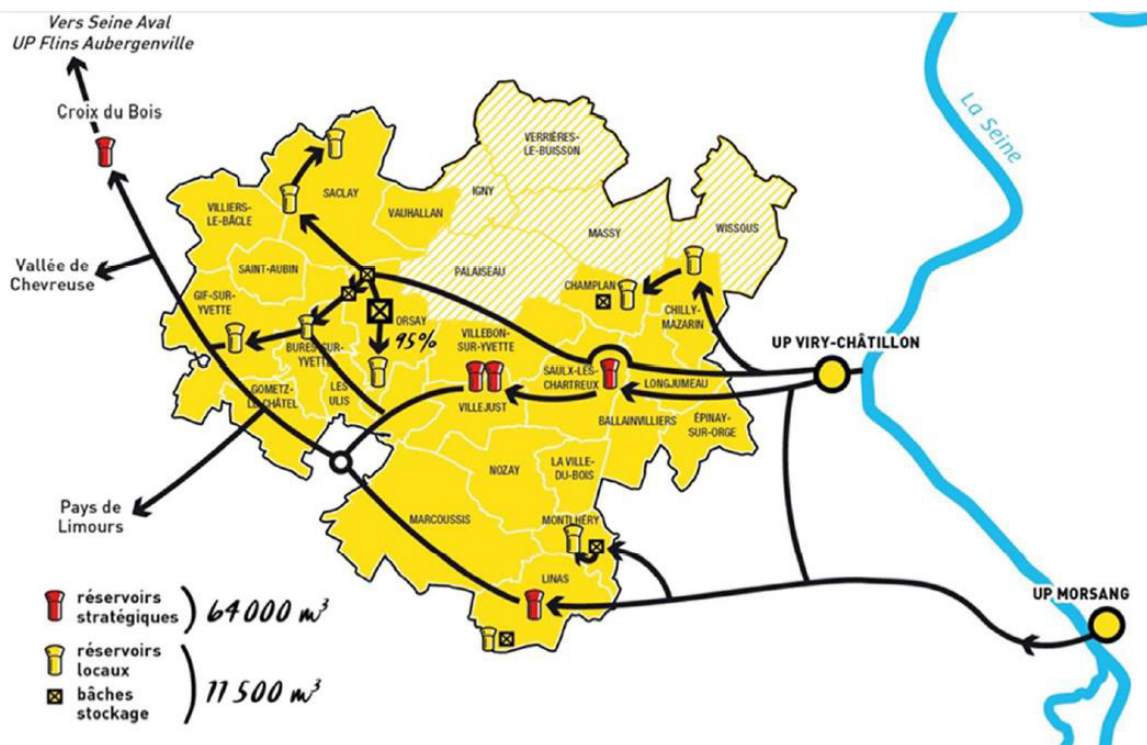


Schéma du réseau d'eau potable (RPQS Eau potable CAPS 2021)

B. L'assainissement

• Assainissement collectif

Le traitement des eaux usées est assuré par la station d'épuration de Paris-Seine Amont, située sur la commune de Valenton (Val-de-Marne). Les eaux sont rejetées dans la Seine, repérée comme zone sensible au SDAGE Seine-Normandie.

En 2022, la station était conforme en équipement et en performance. Ses capacités étaient à 77%.

La compétence d'assainissement collectif est partagée par l'agglomération Paris-Saclay, déléguée à Suez et le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

• Assainissement non-collectif

Les contrôles de conformité des installations d'assainissement non-collectif sont effectués par le SIAHVY. Le Syndicat s'assure aussi de la conformité des rejets des activités professionnelles. Les eaux traitées sont rejetées en priorité par infiltration dans le sol et à défaut vers les eaux superficielles après autorisation.

Système	Type de station	Débit nominal	Production de boues	Capacité nominale (EH)	Charges entrantes (EH)	Date de mise en service de la station
Station d'épuration de Paris Seine-Amont	<u>File Eau</u> : Boue activée aération prolongée (très faible charge) <u>File Boue</u> : Procédé avancé de réduction de la production de boues	700 000 m ³ /j	36 550 TMS/an	3 600 000 EH	2 803 628 EH	01/01/2006

C. La gestion des déchets

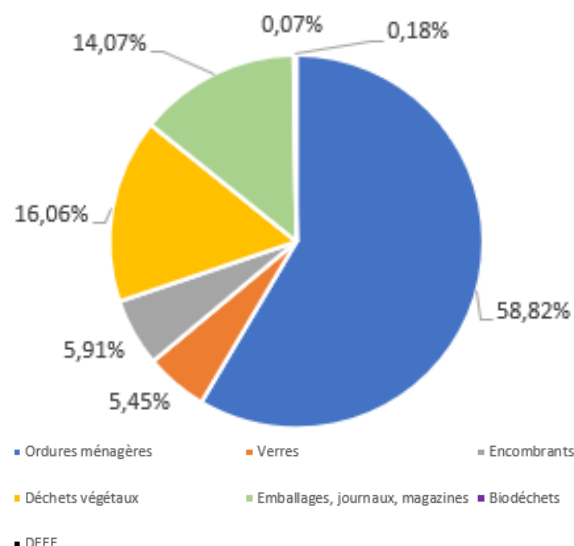
La communauté d'agglomération Paris-Saclay dispose de la compétence collecte et traitement des déchets. Sur le territoire communal de Villebon-sur-Yvette, la compétence a été déléguée au SIOM de la Vallée de Chevreuse (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères).

• Collecte des déchets :

Entre 2018 et 2021 on observe une légère augmentation du tonnage de déchets traités par le SIOM (environ 5%). Cette tendance est aussi observée pour la collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) par habitant. En effet, la quantité a augmenté de 3,51% entre 2018 (315,9 kg/hab) et 2021 (327 kg/hab). Cependant, la production de déchets par habitant en 2021 reste inférieure sur les 21 communes du syndicat qu'au niveau national, régional et départemental.

En 2021, plus de la moitié des déchets sont des ordures ménagères (58,82%). Le deuxième poste de déchets sont les déchets végétaux (14,07%) suivi des emballages, journaux et magazines (14,07%). Les verres et encombrants représentent chacun environ 5% des déchets collectés sur les 21 communes.

Entre 2018 et 2021, le tonnage par habitant de déchets collectés à destination du tri a augmenté. Ainsi des emballages, journaux et magazines ont augmenté de 25%, les végétaux de 11% et le verre de 9%. Le traitement des biodéchets a été introduit en 2021.



* DEEE : Déchet d'équipement électrique et électronique
Répartition des types de déchets sur le SIOM en 2021 (Rapport d'activité 2021)

• Traitement des déchets :

Le SIOM possède une déchetterie sur la commune de Courtaboeuf (91) pour couvrir les 21 communes. Les déchets peuvent également être déposés dans les centres techniques municipaux (CTM). Les déchets collectés sont gérés selon différentes filières qui ne se situent pas nécessairement sur le territoire du syndicat. Le mode de traitement est explicité ci-après :

Déchets	Installations de traitement	Prestataires de traitement	Mode de traitement / valorisation	Mode de collecte	Quantités réceptionnées (en tonne)
Ordures ménagères / Incinérables	UVE (Villejust - 91)	UVE Siom exploitée par Generis	Incinération / Cogénération (chaleur et électricité)	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie et CTM	55 139
Verre	Plateforme de stockage (Villejust - 91) Installations de traitement : (Everglass Forest Saint Albin - 02) (Sibelco Andrézieux - Bouthéon - 42) (Solover Champlognon - 71)	Plateforme Siom exploitée par Generis	Recyclage matière	Apport volontaire (17 communes) ou porte-à-porte (4 communes)	4 731
Emballages ménagers, journaux et magazines	Quai de transfert (Wissous - 91) Centre de tri (Le Blanc Mesnil - 93)	Paprec	Recyclage matière et valorisation énergétique (refus incinérables issus du tri)	Porte-à-porte et apport volontaire	12 222
Déchets végétaux	Plate-forme de compostage (Limours - 91)	Zymovet	Compostage et valorisation énergétique (bois énergie)	Porte-à-porte, déchetterie et CTM	16 883
Gravats	Eco Site Vert-le-Grand / Echarcon (Vert-le-Grand, 91)	Semavert (groupe Semardel)	Valorisation en remblais / aménagements paysagers ou enfouissement	Déchetterie et CTM	4 168
Encombrants ménagers / Mobilier	Eco Site Vert-le-Grand / Echarcon (Vert-le-Grand, 91)	Semaval (groupe Semardel)	Recyclage matière et valorisation énergétique (CSR, bois énergie et refus incinérables issus du tri) ou enfouissement	Porte-à-porte	4 659
Encombrants ménagers	Centre de traitement (Buc - 78)	Nicollin	Recyclage matière et valorisation énergétique (refus incinérables issus du tri) ou enfouissement	Déchetterie et CTM	4 952 dont 1 189 via Eco Mobilier
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Centre de regroupement/traitement (Tampes - 91)	Triadis	Recyclage matière et valorisation énergétique	Déchetterie et CTM	286 dont 72 via Eco DDS
Ferraille	Quai de transfert (Buc - 78) Site de reprise (Recyclage 94 - Bonneuil-sur-Marne - 94)	Nicollin	Recyclage matière	Déchetterie et CTM	565
DEEE	Centre de regroupement : Semaval - Vert-le-Grand (91) Centres de traitement : GEM F - Refinal - Brétigny-sur-Orse (95) GEM HF - Revival Ervize - Gennevilliers (92) Ecrans - Galloo - Vernouillet (28) PMM - Remondis - Saint-Thibault (10)	Ecosystem	Recyclage matière	Porte-à-porte, déchetterie, CTM et collectes solidaires	555